

Faculté des lettres et sciences humaines

Département d'histoire

HST 608 – Le régime seigneurial au Québec, 17e-21e siècles (3 crédits) Préalable : 45 crédits en histoire

Automne 2022

Professeur : Benoît Grenier Bureau : E5-3117

Téléphone : 819 821-8000 poste 65571 Courriel : <u>Benoit.Grenier2@USherbrooke.ca</u>

Disponibilité: Mercredi 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous

PLAN DE COURS

OBJECTIF

Analyser la société québécoise à travers l'institution seigneuriale dans ses dimensions sociale, économique et culturelle dans une perspective d'histoire comparée. S'initier aux principaux débats historiographiques en histoire du régime seigneurial. Appréhender le rapport société/seigneurie dans la longue durée de l'histoire québécoise.

CONTENU

Espace-temps du régime seigneurial. Les origines lointaines de l'institution. La seigneurie française. L'implantation en Nouvelle-France. Seigneurs et seigneuresses. La Conquête et ses conséquences sur la propriété seigneuriale. Les rapports seigneurs/censitaires. L'abolition. Les persistances et la mémoire seigneuriale. Le patrimoine.

CALENDRIER DU COURS

	Présentation du Séminaire & rappel sur la dissertation historique		
30 août	Lecture : Claudia Damasceno Fonseca et Federica Morelli, « Territoire et propriété », dans Cécile Vidal, dir., <i>Une histoire sociale du Nouveau Monde</i> , Paris, éditions de l'EHESS, 2022, p. 137-168.		
	Le régime seigneurial : objet d'étude et de débats		
6 septembre	Lectures : • Brève histoire : introduction • Le féodalisme : préface et avant-propos		
	Les fondements du régime seigneurial		
13 septembre	Lectures : • Brève histoire : chapitre 1 • Le féodalisme : introduction		

	I		
20 septembre	La seigneurie en Nouvelle-France Lectures: • Brève histoire: chapitre 2 • Le féodalisme: chapitre 1 Présentations orales 1 Remise du travail introductif 1 (sujet, contexte, question)		
27 septembre	Rencontres individuelles obligatoires		
	Seigneurs et seigneuresses		
4 octobre	Lectures : • Brève histoire : chapitre 3 • Le féodalisme : chapitre 2		
11 octobre	L'avènement du régime britannique Lectures: • Brève histoire: chapitre 4 • Le féodalisme: chapitre 2 (suite et fin) Présentations orales 2 Remise du travail introductif 2 (état de la question et bibliographie)		
18 octobre	Harmonie ou conflit : quelle seigneurie ? Lectures : • Brève histoire : chapitre 5 • Le féodalisme : chapitre 3 Rencontres individuelles facultatives		
25 octobre	Semaine de lecture		
1 ^{er} novembre	Présentations orales 3 Remise du travail introductif 3 (hypothèse, méthode et plan détaillé)		
8 novembre	Travail individuel / Rencontres facultatives		
15 novembre	L'abolition et ses suites Lectures : • Brève histoire : chapitre 6 • Le féodalisme : chapitre 4		

22 novembre	Mémoire et patrimoine seigneurial : la seigneurie au 21° siècle Lectures : • Brève histoire : conclusion • Le féodalisme : postface Présentation du film « La mémoire seigneuriale au Québec : identité et patrimoine »				
	Période d'évaluation des enseignements : du 21 novembre au 9 décembre 2022 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/				
29 novembre	Travail individuel Remise des travaux au plus tard le vendredi 2 décembre à midi				
6 décembre	Présentation des travaux 1				
13 décembre	Présentation des travaux 2				
20 décembre	Présentation des travaux 3				

FONCTIONNEMENT

Le séminaire se déroulera en trois parties se chevauchant :

- Fondements théoriques et discussions: Cours magistraux et discussions des lectures sur les thèmes du séminaire. À chaque semaine, le cours débutera par un exposé magistral thématique qui sera suivi d'une discussion des lectures obligatoires dont les étudiantes et étudiants auront la responsabilité à tour de rôle. De plus, pendant cette première phase, les étudiantes et étudiants auront l'occasion de réfléchir au sujet qu'ils choisiront d'aborder.
- <u>Élaboration des travaux de session</u>: Des rencontres individuelles avec l'enseignant permettront aux étudiantes et étudiants de préciser leurs sujets de recherches; trois travaux introductifs seront remis et des présentations orales en classe permettront de connaître l'ensemble des thèmes abordés par les participants et d'éviter l'isolement propre à la recherche historienne; un certain nombre de semaines sera alloué à la recherche et à la rédaction des dissertations.
- O Présentation et discussion des travaux en groupe : Au terme du trimestre, un certain nombre de séances (à préciser selon le nombre d'inscrits) seront réservées pour discuter en groupe l'ensemble des travaux. Chaque étudiante et étudiant devra présenter brièvement les principales conclusions de son travail (max. 10 minutes), après quoi une période de discussion permettra à tout le groupe de prendre part au débat et d'alimenter la réflexion. L'ordre de présentation des travaux sera déterminé en fonction des sujets afin que chacune des séances constitue un bloc thématique homogène, à la manière d'un mini-colloque. Les travaux doivent impérativement être remis à la date prévue au plan de cours puisqu'ils devront être préalablement lus et annotés par l'ensemble des étudiantes et des étudiants.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES*

- GRENIER, Benoît. *Brève histoire du régime seigneurial*. Montréal, Boréal, 2012, 246 p.
- SANFILIPPO, Matteo. *Le féodalisme dans la vallée du Saint-Laurent. Un problème historiographique*. Traduit de l'italien par Arnaud Montreuil et édité par Olivier Guimond et Arnaud Montreuil. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2022, 210 p.

OUVRAGE FORTEMENT SUGGÉRÉ

 SANFAÇON, André. La dissertation historique. Guide d'élaboration et de rédaction. Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 222 p.

ÉVALUATION

0	Travail introductif 1 (sujet, mise en contexte et question de recherche):	5 %
0	Travail introductif 2 (état de la question et bibliographie) :	10 %
0	Travail introductif 3 (hypothèse, méthode et plan détaillé):	10 %
0	Dissertation:	40 %
0	Participation générale :	10 %
0	Présidence d'une séance de discussion (en équipe):	10 %
0	Présentation orale de la dissertation :	10 %
0	Participation aux séminaires de fin de trimestre :	5%

Mesures d'accommodement pour les examens

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : prog.integration@USherbrooke.ca

CONSIDERATIONS SUR L'EVALUATION

Les travaux doivent être dactylographiés à interligne 1½, en times new roman 12, paginés (en haut à droite) et présentés selon la méthodologie de présentation des travaux universitaires en vigueur au département d'histoire en ce qui concerne l'appareil critique (notes de bas de pages et bibliographie). Des consignes spécifiques à chacun des travaux seront transmises par le professeur.

Les étudiantes et étudiantes pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographiques aux adresses suivantes :

https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels#acc-16704-1961

Les travaux en retard (sauf motifs graves et justifiés) seront automatiquement pénalisés de <u>5 % par jour de retard</u>, incluant les jours de fin de semaine. <u>Aucun travail ne sera accepté après une semaine de retard</u>, à moins d'entente préalable avec le professeur pour un cas de force majeure.

^{*} Exemplaires disponibles à la COOP et à la Réserve académique de la bibliothèque Roger-Maltais.

Les travaux devront être <u>remis en classe en format papier</u>, incluant une page titre conforme aux normes départementales, <u>ainsi qu'en format électronique sur la plateforme Moodle du cours</u>. Pour la remise de l'évaluation électronique, il est de la responsabilité des étudiants et étudiantes de s'assurer qu'ils ou elles téléversent le bon fichier. La date de remise de la dissertation devra impérativement être respectée, par souci d'équité et considérant le temps nécessaire pour la lecture de l'ensemble des travaux par tout le groupe.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : Intégrité intellectuelle : <u>Etudiants - Université de Sherbrooke (usherbrooke.ca)</u> et à participer au Quiz antiplagiat : <u>Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke (usherbrooke.ca)</u>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 89 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	Е	0,0	Échec

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE RELATIVE AU RÉGIME SEIGNEURIAL

Une bibliographie détaillée sera disponible sur la plateforme Moodle du cours.

L SOURCES IMPRIMÉES :

LABERGE, Alain, Jacques MATHIEU, dir. L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723-1745. Sillery, Septentrion, 1991.

TRUDEL, Marcel. La Nouvelle-France par les textes. Les cadres de vie. Montréal, Hurtubise HMH, 2003.

TRUDEL, Marcel. Le terrier du Saint-Laurent en 1674. Montréal, éditions du Méridien, 1998. 2 volumes.

TRUDEL, Marcel. *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*. Ottawa, éditions de l'Université d'Ottawa, 1973. 618 p.

II. OUVRAGES GÉNÉRAUX :

COURVILLE, Serge, dir. *Population et territoire*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1996. [Collection Atlas historique du Québec]

DECHÊNE, Louise. *Atlas historique du Canada volume 1* (En particulier les planches 51, 52 et 54). Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987.

GALLET, Jean. Seigneurs et paysans en France, 1600-1789. Rennes, éditions Ouest-France, 1999. 308 p.

GRENIER, Benoît. Brève histoire du régime seigneurial. Montréal, Boréal, 2012.

LABERGE, Alain. Portraits de campagnes. La formation du monde rural laurentien au XVIII^e siècle. Québec, Pressses de l'Université Laval, 2010.

LEMARCHAND, Guy. Paysans et seigneurs en Europe : une histoire comparée, XVI^e-XIX^e siècle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

SANFILIPPO, Matteo. *Le féodalisme dans la vallée du Saint-Laurent. Un problème historiographique*. Traduit de l'italien par Arnaud Montreuil et édité par Olivier Guimond et Arnaud Montreuil. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2022, 210 p.

III. ÉTUDES (sélection) :

BAILLARGEON, Georges-Étienne. La survivance du régime seigneurial à Montréal. Un régime qui ne veut pas mourir. Ottawa, Le cercle du livre de France, 1968.

COATES, Colin C. Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial. Sillery, septentrion, 2003 [édition originale anglaise en 2000].

DECHÊNE, Louise. Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle. Montréal, Boréal, 1988 (1974).

DÉPATIE, Sylvie, Mario Lalancette et Christian Dessureault. *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*. Montréal, Hurtubise, 1987.

GREER, Allan. Habitants, marchands et seigneurs : La société rurale du bas Richelieu 1740-1840. Sillery, Septentrion, 2000 [1985].

GRENIER, Benoît. Seigneurs campagnards de la nouvelle France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

GRENIER, Benoît et Michel MORISSETTE, dir. (avec la collaboration d'Alain LABERGE et Alex TREMBLAY-LAMARCHE). *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*, Québec, Septentrion, 2016, 486 p.

HARRIS, Richard Colebrook. *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study*. Kingston/Montréal, McGill/Queen's University Press, 1984 [1966].

JAUMAIN, Serge et Matteo Sanfilippo. « Le régime seigneurial en Nouvelle-France: Un débat historiographique ». *The Register*, vol. 5, n° 2 (1980), p. 226-247.

LABERGE, Alain et Benoît Grenier, dir. Le régime seigneurial au Québec 150 ans après. Bilans et perspectives de recherches à l'occasion de la commémoration du 150_e anniversaire de l'abolition du régime seigneurial. Québec, CIEQ, 2009.

NOËL, Françoise. *The Christie Seigneuries. Estate Management and Settlement in the Upper Richelieu Valley, 1760-1854.* Montréal/Kingston, Mc Gill/Queen's University Press, 1992. 221 p.

TRUDEL, Marcel. *Le régime seigneurial*. Ottawa, Société historique du Canada, 1956. 20 p. (coll. Brochures historiques SHC n° 6).

TRUDEL, Marcel. Les débuts du régime seigneurial canadien. Montréal, Fides, 1974



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre. Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment:

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page
 Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit: mentionnez vos sources